

PROTOCOLE SANITAIRE POUR LE BORDEAUX BOWLING DANS LE CADRE DES MESURES DE REOUVERTURE POST COVID-19 (annexe temporaire au règlement intérieur)

La reprise d'activité physique doit être progressive en durée et intensité afin de réadapter le corps à l'effort (cœur, muscles, tendons) sans oublier l'hydratation habituelle lors de l'effort.

ARRÊTER IMPERATIVEMENT TOUTE ACTIVITE PHYSIQUE ET CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN DEVANT L'APPARITION DES SIGNES D'ALERTE SUIVANTS :

- douleurs thoraciques (dans la poitrine),
- dyspnée : essoufflement anormal,
- palpitations : sensation que votre cœur bat trop vite ou irrégulièrement,
- variation anormale de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort,
- perte brutale du goût et/ou de l'odorat,
- fatigue anormale,
- température supérieure ou égale à 38° au repos à distance de l'activité,
- reprise ou apparition d'une toux sèche.

L'accès à l'équipement :

- pourra être refusé aux différents publics et intervenants extérieurs présentant des symptômes respiratoires ou digestifs déficients,
- chaque client devra impérativement utiliser du gel hydroalcoolique à l'entrée et la sortie de l'établissement,
- **le port du masque est obligatoire :**
 - o jusqu'à la banque d'accueil,
 - o lors des déplacements dans le bowling
- **le port du masque est conseillé autour des aires de jeux :**
 - o piste de bowling
 - o billard, jeux arcade
- obligation de remplir une fiche cas contact par groupe social.

L'accueil et les zones de circulation

- les portes d'entrées non automatiques resteront ouvertes dans la mesure du possible pour éviter les contacts sur leurs surfaces,
- la distanciation spatiale est marquée au sol et rappelé par des messages appropriés,
- un seul groupe social est autorisée à la caisse en même temps, en cas de queue se formant, les agents veilleront au maintien des distances jusqu'à l'extérieur,
- le paiement sans contact sera privilégié, l'appareil étant facile d'accès pour l'utilisateur, le caissier se trouvant derrière une paroi de protection transparente,
- « La marche en avant » est privilégié avec l'installation de barrières, rubanises et marquage au sol avec un couloir « aller » et un couloir « retour »,
- une poubelle à pédale est installée pour l'élimination des déchets Covid-19.

Aire de jeu

- Port du masque obligatoire jusqu'à l'aire de jeu,
- Port du masque conseillé sur les aires de jeux (piste de bowling, billard,...),
- Chaussures :
 - o Pas de prêt de chaussures, utilisation de sur-chaussures
 - o Si l'usage de sur-chaussures est impossible (pointure et/ou type de chaussures), alors sur décision du personnel le prêt de chaussures sera obligatoire. Dans ce cas désinfection des mains avant chaussage et avant déchaussage pour restitution.

PROTOCOLE SANITAIRE POUR LE BORDEAUX BOWLING DANS LE CADRE DES MESURES DE REOUVERTURE POST COVID-19

(annexe temporaire au règlement intérieur)

- Avant la pratique du bowling et des jeux, désinfection des mains et du matériel. Du gel hydroalcoolique, des chiffons et du produit désinfectant sont mis à disposition.

Bar/salle

- Port du masque obligatoire pour le personnel au bar et en salle,
- Les tables sont organisées pour permettre :
 - o la circulation du service,
 - o a distanciation sociale d'une distance d'au moins 1 mètre entre chaque individu ne faisant pas parti du même groupe social
- Notion de groupe social, personnes ayant acceptées de partager la même table et ne pouvant dépasser 10 personnes
- La carte est consultable en QR Code,
- Privilégier les règlements dématérialisés de type sans contact,
- Désinfecter chaque table et chaque siège entre chaque client,
- La distanciation sociale doit être respectée aussi par le personnel

Nettoyage et désinfection

- le cycle de nettoyage « (détartrage et/ou détergence) - désinfection » reste le protocole en vigueur.
- désinfection des sols et des surfaces a été réalisé en amont de la réouverture,

En plus du nettoyage régulier, les surfaces fréquemment touchées avec les mains seront être nettoyées et désinfectées **au moins deux à trois fois par jour, et dès qu'elles sont visiblement souillées** : poignées et loquets de portes, boutons ascenseurs, contrôles d'accès, interrupteurs d'éclairage, clavier d'alarme, poignées de toilettes, mains courantes et garde-corps, rampes d'escalier, robinets, presto de lavabos, combinés de téléphone, appareils de paiement.

Une organisation interne avec parcours de nettoyage selon la fréquentation a été établie.

Une fiche quotidienne de suivi de la réalisation des opérations de nettoyage et de désinfection est affichée dans les différents espaces pour identifier sur les tâches réalisées et rassurer ainsi le grand public.

Prestataire extérieur

- aucun acte de maintenance ou d'interventions devant être réalisées par une entreprise extérieure ne sera accordé **sans demande préalable de rendez-vous,**
- **le jour de l'intervention :**
 - o Obligation de prévenir la direction ou le référent Covid-19 de :
 - l'arrivée et départ du site,
 - la mise en place du dispositif d'intervention,
 - o Vérifier la concordance des dispositions mises en place (distanciation physique, gestes barrières, protection individuelle) pour réaliser l'intervention par rapport à celles qui ont été prévues dans le Plan de Prévention Ponctuel
 - o Refus de l'intervention dans le cas où les dispositions prévues ne sont pas respectées, ou demandent de faire les aménagements nécessaires.
 - o Nettoyage et désinfection de la zone après l'intervention.